



Commune des Avirons

Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Mme BAILLIF Line Rose, 1^{ère} Adjointe**.

NOTA :

La 1^{ère} Adjointe certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **29 JUIN 2018** que la convocation du Conseil a été faite le **6 juin 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **22**.

Pour le Maire absent,

La 1^{ère} Adjointe



Présents : Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : M. MONDON René a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. BENARD Alex – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme LUCAS Roseline.

Secrétaire : La 1^{ère} Adjointe propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

- ❖ M. FORT Paul est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n°2.
- ❖ M. LESQUELIN ne vote pas par procuration pour l'adoption des comptes administratifs, de gestion et des affectations de résultats.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Budget annexe de l'assainissement collectif 2017
○ Affectation de résultat

Hôtel de Ville

L'exécution budgétaire de l'exercice 2017 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de + 23 167,76 €
- en section d'investissement : un déficit de clôture de - 100 845,61 €

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de clôture de : **267,39 €**.

Compte tenu du solde global positif après balance des restes à réaliser, il est proposé au Conseil de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation, soit **23 167,76 €** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation 2017 du **budget de l'assainissement collectif**, soit **23 167,76 €**, en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire absent,

La 1^{ère} Adjointe

